



Comité de pilotage

Vendredi 29 avril 2022
Visioconférence

Augustin CRETON



Ordre du jour:

- Présentation du SMAA
- Rappels concernant Natura 2000 et le site *Vallée de l'Adour*
- Bilan depuis septembre 2021
- Perspectives
- Questions
- Conclusion

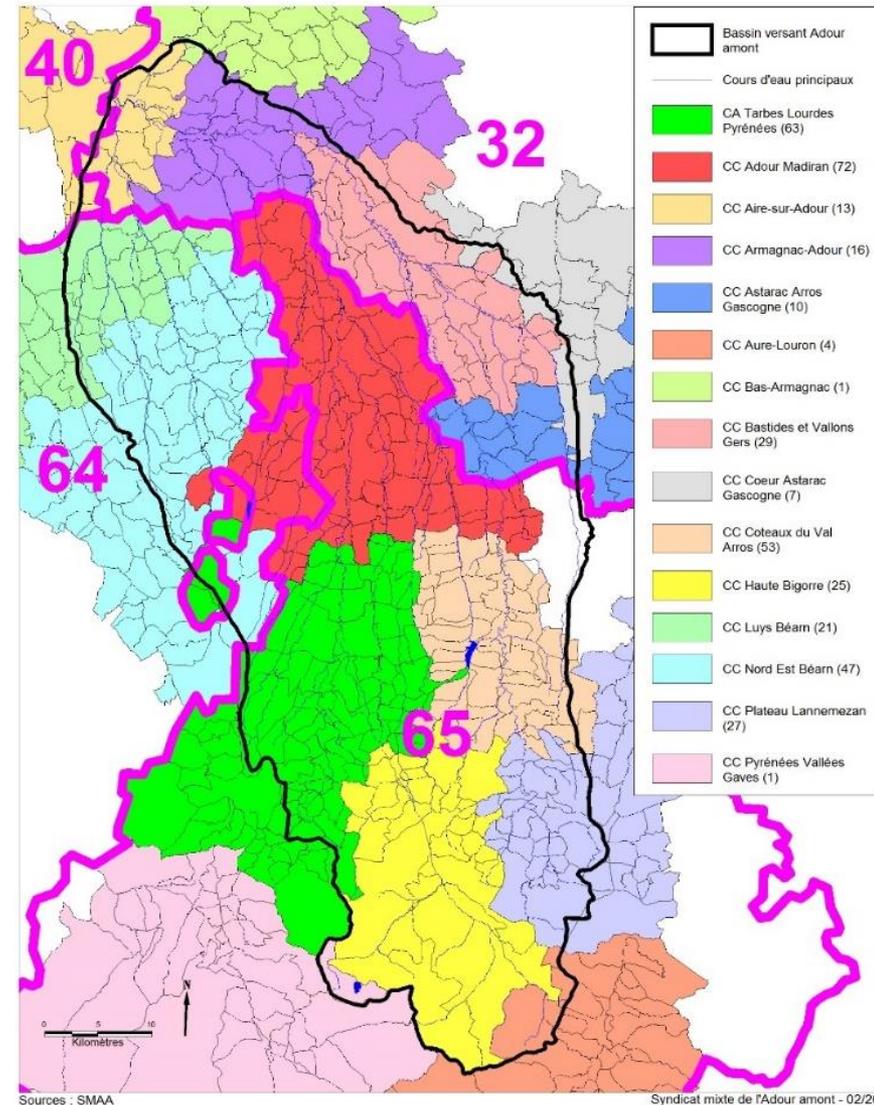
Le SMAA

La vocation générale:

Contribuer à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques, et des inondations et d'assurer, le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux pour le compte de ses membres dans ses domaines de compétences.

Chiffres clés du territoire:

- 15 EPCI
- 389 communes
- 2 839 km²
- 2 régions / 4 départements
- 1 400 km de cours d'eau (masses d'eau)



Les Compétences du SMAA

Compétences obligatoires

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences optionnelles

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- La création, l'entretien et l'animation du « Sentier de l'Adour et ses annexes » et « Au gré de l'Adour ».
- Le syndicat est également habilité à contractualiser avec l'Etat pour l'animation du site "Natura 2000 vallée de l'Adour" pour une durée de trois ans (renouvelable).

Le personnel du SMAA

Personnel administratif et technique:

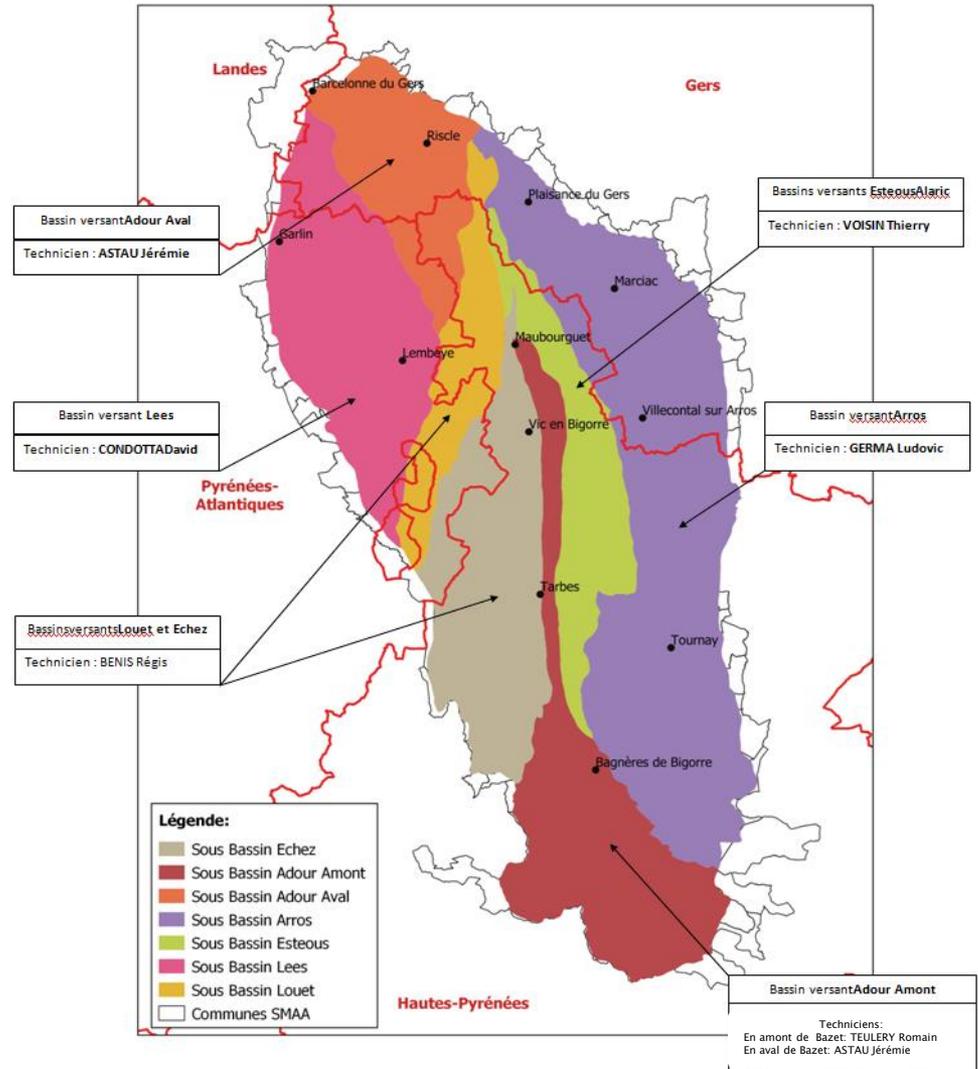
- **2 personnes administratives** (dont une personne responsable des affaires générales et une personne pour secrétariat et comptabilité)

- **8 techniciens de rivières** (dont un technicien/directeur, un technicien de rivière par sous-bassin, un technicien spécialisé sur inondations et un technicien spécialisé sur animations et communication)

- **1 animatrice du PAPI Adour amont**

- **3 agents** composant l'équipe de régie

- **1 chargé de missions Natura2000/ZH**



Le réseau Natura 2000

Application de 2 directives européennes:

- Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 = Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- Directive « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992 : conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire = Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZPS + ZSC = réseau NATURA 2000

Le démarche française concernant la gestion:

- **Volontariat**: aucune obligation de mise en œuvre des actions du DOCOB.

Pas de « sanctuarisation » : la réglementation nationale s'applique comme ailleurs.

- **Contractualisation**: financement d'actions vertueuses pour le site (pouvant atteindre 100%).

Le dispositif à l'échelle d'un site

- Le **comité de pilotage** annuel = **CONCERTATION**

Associe l'ensemble des services et représentants des acteurs de terrain

- Le "**document d'objectifs**" (Docob) = **PLAN DE GESTION**

- Les **contrats** et la **charte** = **ACTIONS**

- Une **évaluation des incidences** = **SURVEILLANCE**

Au préalable de certaines activités précisées dans un système de listes



Animés et mis en œuvre par la structure porteuse.

Objectifs de conservation du site

- O1- Maintenir et restaurer la **diversité des milieux** aquatiques et des habitats connexes
- O2- Atteindre une eau de **qualité** favorable à la faune et à la flore
- O3- Atteindre une **quantité** d'eau favorable à la faune et à la flore
- O4- Améliorer les pratiques de gestion des forêts
- O5- Améliorer les pratiques de gestion des terres arables
- O6- **Adapter les travaux** à la présence d'habitats sensibles
- O7- Limiter les espèces envahissantes



- O8- Conserver et recréer les **habitats prairiaux**
- O9- Améliorer la **libre circulation** des espèces
- O10- Conserver et recréer les **corridors** écologiques
- O11- Informer et former les professionnels et **sensibiliser** le grand public
- O12- Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats
- O13- **Animer** et **mettre en œuvre** le Docob
- O14- Mettre en place des outils de **suivi**

Les outils de mise en œuvre

Les contrats Natura 2000

- Diagnostics personnalisés
- Financements jusqu'à 100%
- Aide au montage administratif des dossiers et accompagnement avant pendant et après l'exécution du contrat

La Charte

- Engagement de « bonnes pratiques »
- L'ensemble des propriétaires peuvent bénéficier du « label » Charte Natura 2000

Mesures hors contrats

- Etudes complémentaires
- Animation territoriale et sensibilisation tout public

Les Mesures Agri-Environnementales

- Diagnostics personnalisés
- Indemnités par an et par ha
- Elargissement du périmètre du PAEC depuis 2015.
- Nouveau PAEC 2023-2027 à venir



Sur la base du volontariat

Bilan septembre 2021 avril 2022

- 10 novembre 2020: SMAA désigné **nouvelle structure porteuse**.
- 1^{er} septembre 2021: embauche d'un poste dédié (mi-temps).
- Signature de la **convention**.
- Reprise de l'**accompagnement** des 5 contrats en cours.
- **Formations**.
- Réponses aux sollicitations du CNBPMP et de NEO; **Fluteau nageant** & **Cistude d'Europe**.
- Participation aux rencontres régionales du réseau et réunions avec différents acteurs du territoire.
- Réponses aux **sollicitations des propriétaires** en zone Natura 2000.
- Action de **sensibilisation** sur le site de Jû-Belloc.



Bilan septembre 2021 avril 2022

Focus sur la reprise de l'accompagnement:

- 5 contrats en cours depuis 2017 → finalisation en 2022

Situés sur les communes:

Estirac, Jû-Belloc, Maubourguet, Villenave-Près-Marsac, Ugnouas

- Accompagnement administratif, technique et matériel selon les besoins
- Lien entre les bénéficiaires et les services de l'état



Bilan septembre 2021 avril 2022

Focus sur les formations effectuées:

- Natura 2000: prise de Poste (OFB)
- « Amélioration de la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures environnementales – **attestation de capacité à rechercher l'espèce** » (CEN Occitanie)



Perspectives: suite 2022

- Accompagnement à la **clôture** des contrats
- Cistudes d'Europe: rencontres avec les propriétaires pour envisager des actions favorables aux sites de pontes
- Flûteaux nageant: préparation d'une nouvelle phase de **prospection** avec le CBNPMP
- Travail autour du **PAEC 2023-2027** avec les acteurs concernés
- Mise à jour et communication au sujet de **l'évaluation d'incidence**
- **Communication** auprès des communes et des riverains
- Finalisation de la **formation Desman** et accompagnement systématique lors des futurs travaux en rivière.
- Evaluation des besoins de suivis et d'études pour 2023

Pistes pour 2023



- **Relance** de la contractualisation.
- Evaluation des besoins de **mise à jour** du DOCOB.
- Mise en place d'une **veille** efficace concernant les projets d'aménagements.
- Mise en place de **comité technique** composés d'experts du territoire, selon les besoins, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- Elaboration d'un **programme de sensibilisation** à destination des scolaires des communes concernées?

Actualités du réseau

Loi 3DS (21 février 2022):

- article 13: **transfert** de la gestion des sites exclusivement terrestres **aux régions** à partir du 1er janvier 2023. Renforcement du rôle des départements pour la création des sites Natura 2000.
- article 13 bis: possibilité de **dérogation à l'obligation d'auto-financement** pour des projets d'investissement (encadré par le DOCOB), entièrement sur le site N2000 et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par:
 - Commune de moins de 35000 hab
 - Collectivités territoriales de moins de 40 000 hab

Dotations de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (28 octobre 2021):

le nouvel amendement abaisse de **60 à 50 %** le taux de couverture des communes par une zone Natura 2000. *Une commune concernée sur le site: **lzotges***

Nouvelle PAC 2023-2027 à venir: nouvelle stratégie régionale présentée par la DRAAF

Merci

de votre attention!



Pour solliciter l'animateur:

Augustin CRETON

a.creton@adour-amont.fr

06 08 57 44 42

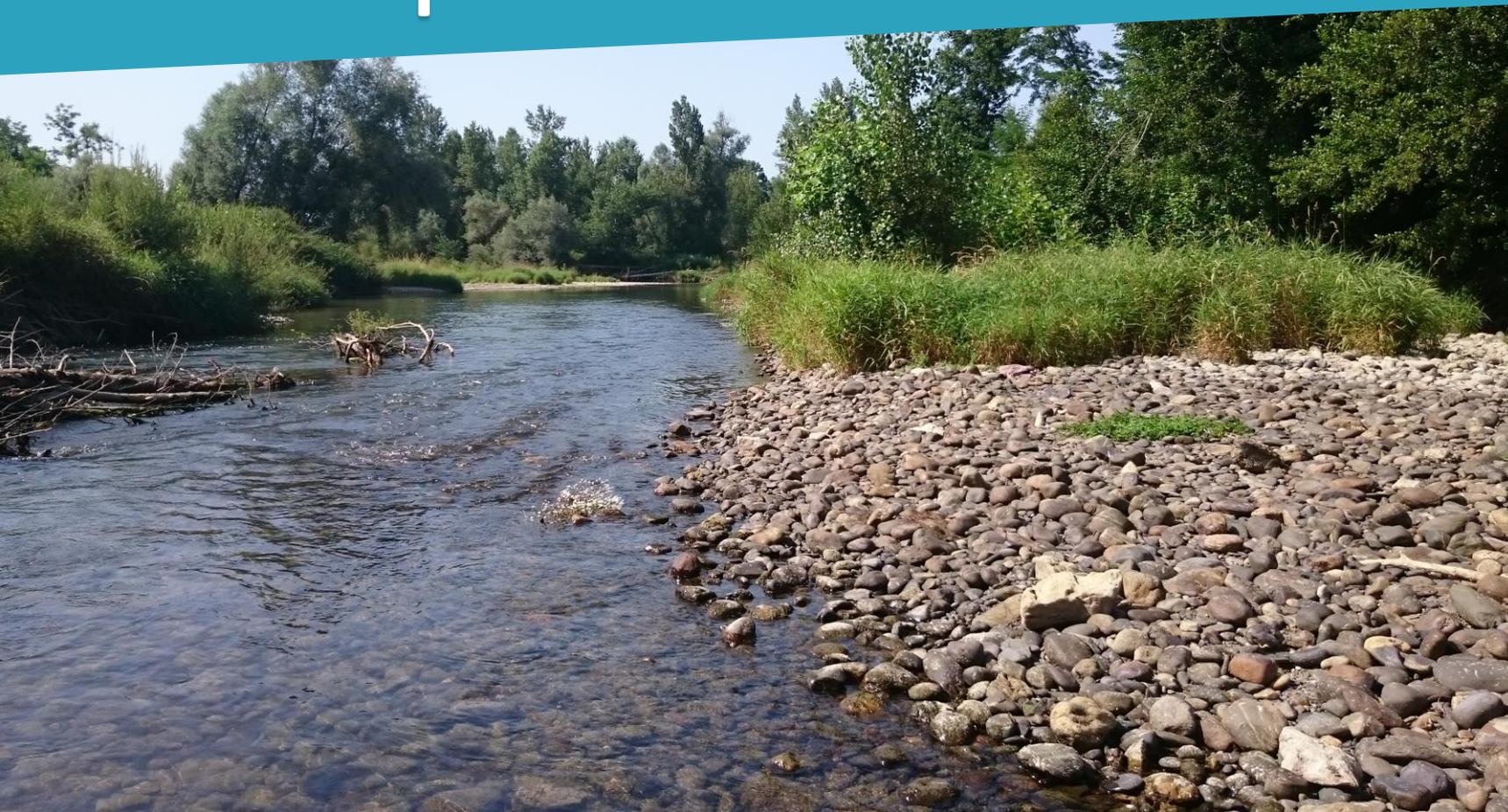


SMAA:

facebook

www.adour-amont.fr

Des questions?



Pour solliciter l'animateur:

Augustin CRETON

a.creton@adour-amont.fr

06 08 57 44 42



SMAA:

facebook

www.adour-amont.fr



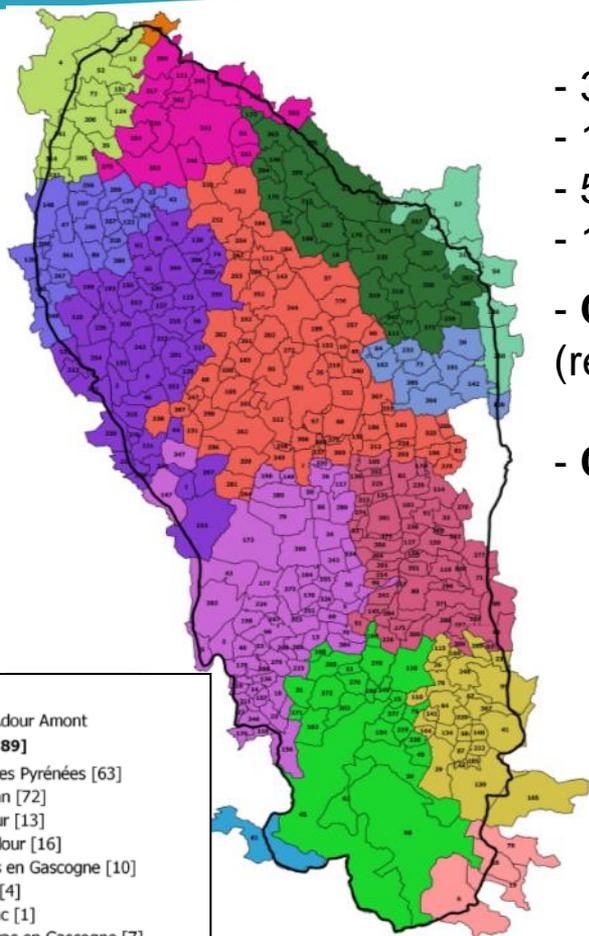
Slides Annexes

Habitats et espèces

- **8 Habitats naturels** : forêt alluviale, forêt mixtes (prioritaire), prairie, végétation aquatique...
- **19 Espèces** :
 - Flûteau nageant
 - Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Desman des Pyrénées
 - Chabot, Lamproie marine et de Planer, Toxostome,
 - 3 libellules, 2 papillons et 2 insectes saproxylique
 - 4 chauves-souris



La Gouvernance



Légende

□ Bassin Versant Adour Amont

Communes SMAA [389]

CA Tarbes Lourdes Pyrénées [63]
CC Adour Madiran [72]
CC Aire sur Adour [13]
CC Armagnac Adour [16]
CC Astarac Arros en Gascogne [10]
CC Aure Louron [4]
CC Bas Armagnac [1]
CC Coeur d'Astarac en Gascogne [7]
CC Haute Bigorre [25]
CC Luys en Béarn [21]
CC Nord Est Béarn [47]
CC Plateau de Lanmezan et des Baïses [27]
CC Pyrénées Vallée des Gaves [1]
CC Bastides et Vallons du Gers [29]
CC Coteaux du Val d'Arros [53]

- 3 pôles (Amont / Aval / Arros)
- 1 Vice-Président par Pôle
- 50 délégués
- 12 membres du bureau (par pôle)
- **Commissions par sous-bassin** (représentativité communale)
- **Clé de répartition financière:**
40% population dans le BV
60% superficie dans le BV

